

DULL'INFO

La lettre d'informations de la municipalité de 

ECOLE



Inscriptions scolaires pour l'année 2021-2022 :

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2021 se font auprès du secrétariat de mairie de Dullin. Le formulaire d'inscription est disponible en mairie aux horaires d'ouverture, et en ligne sur le site internet de la commune, dans la rubrique *Commune* → *Vie scolaire*.

Organisation des temps périscolaires - perspectives 2021-2022

Les temps périscolaires - garderies du matin et du soir, cantine - ont connu plusieurs modifications au cours de l'année 2020-2021 en raison des obligations sanitaires. Actuellement ces temps sont organisés de manière séparée entre les deux écoles du RPI, y compris le temps de midi, avec une deuxième cantine mise en place à Ayn dans la salle des fêtes depuis novembre 2020. Compte-tenu des incertitudes qui perdurent en matière de contraintes sanitaires, les deux équipes municipales ont décidé de maintenir en l'état cette organisation pour la rentrée prochaine. Le transport méridien pour les élèves externes est maintenu.

Complément d'ATSEM à la rentrée 2021

L'augmentation des effectifs scolaires ces dernières années a conduit à l'ouverture d'une 4e classe sur le RPI à la rentrée 2020, et à la réorganisation en deux classes de maternelle pour l'école de Dullin. Ces changements entraînent un besoin d'encadrement supplémentaire pour les enseignants de maternelle, qui ont sollicité la commune en ce sens. Après un renfort de 3 heures par jour le matin, un complément de poste d'ATSEM sera ouvert à la rentrée 2021 pour 3 heures par jour l'après-midi : les deux classes bénéficieront ainsi d'une ATSEM à la journée.

Enquête de l'AEL

L'AEL réalise actuellement, en partenariat avec la CCLA, une enquête auprès des habitants du territoire afin de mieux connaître leurs modes de vie et leurs besoins en matière de services sociaux et culturels. Ce questionnaire, auquel vous avez peut-être déjà répondu, est accessible en ligne depuis le site de l'AEL. N'hésitez pas à prendre quelques minutes pour y répondre.

www.centre-socioculturel-ael.fr

Par ailleurs, le centre de loisirs de l'AEL devait s'installer à Dullin du 12 au 23 avril. Cet accueil des enfants est désormais annulé suite aux annonces de confinement liées à la situation sanitaire.

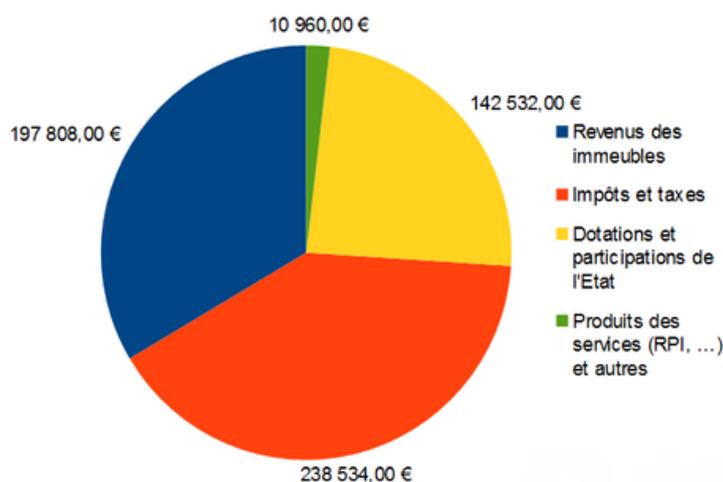
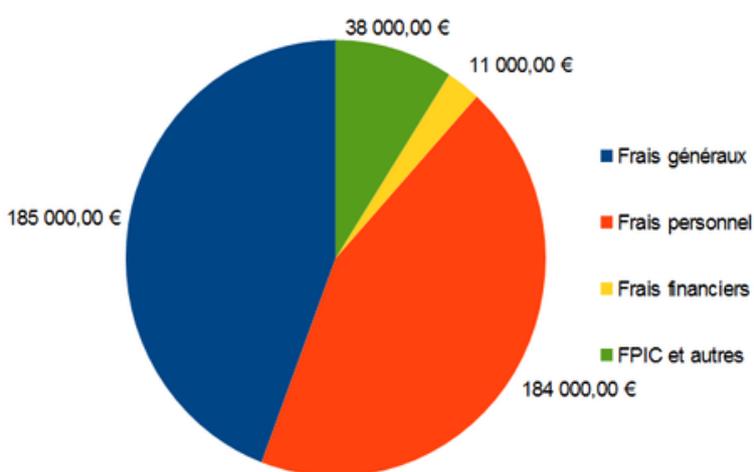


BUDGET DE LA COMMUNE

La réalisation du budget 2020 de la commune se solde de la manière suivante :

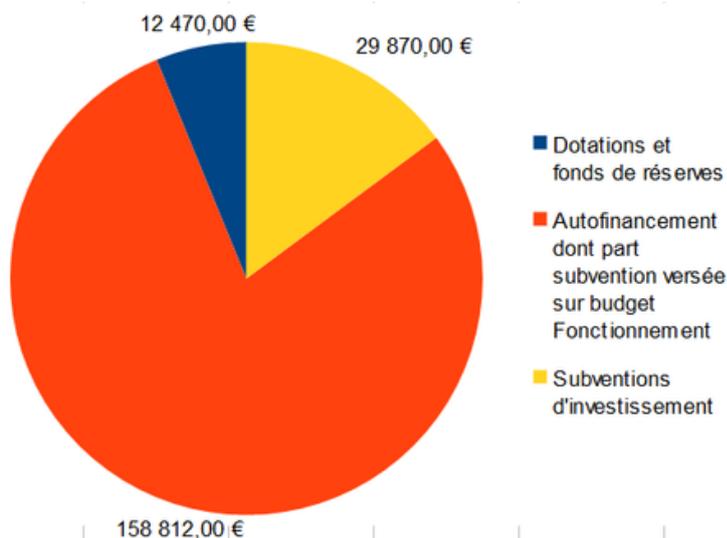
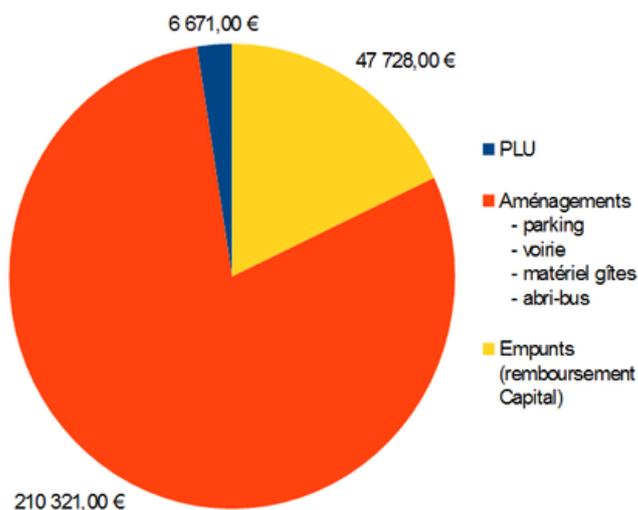
Dépenses de fonctionnement : 421 535 €

Recettes de fonctionnement : 589 835 €



Dépenses d'investissement : 264 722 €

Recettes d'investissement : 202 331 €



> Pour 2020 :

Les dépenses de fonctionnement restent stables. Une évolution sur le poste personnel est due à l'augmentation des effectifs de l'école, nécessitant du personnel supplémentaire, et aux mesures liées au Covid nécessitant plus d'heures de ménage.

Les recettes de fonctionnement ont enregistré une baisse de près de 20 000 € sur les locations saisonnières, due à de multiples annulations de week-end de location groupée "Salle des fêtes/gîtes". Grâce à l'implication des employées, une adaptation des conditions de réservation, et la mise en place d'un protocole précis, la saison d'été a été sauvée.

En investissement, les travaux de construction du parking ont reçu l'aide du département et de l'Etat pour un taux de financement de près de 70%.

> Pour 2021 :

Les prévisions budgétaires tiennent compte des virements des sections de Fonctionnement vers l'Investissement. Il n'y a pas d'évolution particulière par rapport à 2020

Les travaux de remplacement de toutes les huisseries de 19 gîtes sont engagés pour un montant de 145 000 € et pour lesquels nous avons un financement dans le cadre du plan de relance de 60 000 € et attendons la confirmation de la participation de la Région à hauteur de 40 000 €.

Profitant de la fermeture de la salle des fêtes, nous avons fait procéder à la reprise des peintures pour un montant de 16 000 €.

Afin d'offrir un service supplémentaire à la clientèle des gîtes nous aménagerons un local pour garer les vélos pour un montant de 12 000 € pris en charge à 42% par le Département.

MODIFICATION DU TAUX DE TAXE FONCIERE

La réforme ayant abouti à la suspension réalisée ou à venir de la taxe d'habitation pour les ménages, modifie la répartition de perception de la taxe foncière. Cette taxe était répartie entre plusieurs collectivités : commune, intercommunalité, Département.

A partir de 2021, le Département ne percevra plus de taxe foncière et la partie correspondante reviendra aux communes pour compenser la perte de la taxe d'habitation. C'est pourquoi, toutes les communes ont dû changer leur taux de taxe foncière afin de récupérer cette partie de revenus. Le total payé par le contribuable ne change donc pas, sauf à ce que la commune ait décidé d'augmenter son taux.

Concernant Dullin, le conseil municipal n'a pas changé le taux de taxe foncière sur le foncier bâti.

PROJET D'EPICERIE ITINERANTE

En février, nous avons reçu Cécile Philippe en mairie, porteuse d'un projet d'épicerie ambulante qui pourrait voir le jour dans les mois à venir sur le territoire.

Pour finaliser son projet, elle a besoin de l'avis des habitants concernés par son circuit dont Dullin fait partie. Pour donner le votre, il vous suffit de répondre au questionnaire disponible sur internet, depuis le site de la mairie www.dullin.fr (sur la page "actualités")

BIBLIOTHÈQUE

Nouveaux horaires depuis le 1er avril : Jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 16h45 à 19h

Opération Premières Pages

Tous les enfants nés en Savoie en 2020 peuvent venir retirer à la bibliothèque l'album créé par Delphine Grenier *Avec toi*. Une présentation de l'album sera proposée lors d'une animation les 15 et 18 septembre à 10h30 pour les 0/3 ans à la salle du conseil à la mairie.

Ma bibliothèque en fête qui devait avoir lieu le 24 avril est annulée suite aux dernières annonces gouvernementales dans le contexte sanitaire actuel.



ENVIRONNEMENT



APPEL AUX PERSONNES INTÉRESSÉES!

UN PROJET D'ÉNERGIE CITOYENNE EN AVANT-PAYS SAVOYARD

Un petit groupe d'habitants et d'élus de plusieurs communes de l'Avant-Pays Savoyard a commencé à se réunir à Ayn pour lancer un projet collectif de production d'énergie photovoltaïque sur notre territoire. Deux membres de la commission Environnement de la commune de Dullin ont rejoint ce groupe car ce projet était justement une des pistes de travail de la commission.

Mais de quoi s'agit-il ?

Le projet consiste à monter une société qui sera entièrement gérée par des citoyens (sur le principe de "une personne, une voix") en associant les communes qui sont intéressées et souhaitent apporter leur contribution. Cette future centrale villageoise aura comme territoire d'action toutes les communes de l'Avant-pays savoyard.

L'objectif est de trouver des toits assez grands, sur des bâtiments publics (école, Mairie, gymnase, etc), des bâtiments agricoles ou autre, pour installer des panneaux photovoltaïques, et développer ainsi la production d'énergie renouvelable sur notre territoire. Le toit est mis à disposition et le collectif citoyen s'occupe de toutes les démarches, en s'appuyant sur les professionnels et en faisant travailler prioritairement l'artisanat local. A terme l'installation peut revenir au propriétaire du toit.

Depuis 2011 le modèle économique a fait ses preuves, puisqu'il existe déjà 300 « centrales photovoltaïques villageoises » en France, dont une bonne partie se situe dans notre région, là où elles sont nées (28 centrales, 3200 actionnaires).

Pour réussir ce projet il nous faut donc :

- > Un collectif d'habitants intéressés, qui pourront apporter leurs compétences ou leur bonne volonté.
- > Des habitants actionnaires intéressés pour acquérir une ou plusieurs parts dans le projet.
- > Des toits, dont les études techniques nous diront si nous pouvons poser une installation et produire.
- > Une banque, qui financera l'investissement sur 15 ans environ.

Au départ, une subvention de la Région AURA permet de financer les premières études techniques sur les toits identifiés. Le risque est donc très limité. Le bénéfice réalisé est investi dans de nouveaux projets et rémunère les citoyens actionnaires, un peu mieux que le taux du livret A (2%). Il existe deux réseaux nationaux (centralesvillageoises.fr et energie-partagee.org) qui nous permettent d'avoir accès aux nombreuses ressources mises en commun. Le groupe d'une vingtaine de personnes qui s'est constitué cherche toujours des personnes intéressées, pour s'élargir encore.

Si vous voulez rejoindre les bénévoles du groupe de travail, contactez-nous dès maintenant :

Enr.citoyen.aps@laposte.net ou Tél : 07 60 47 10 26



Frédéric Pélisson,
Commission Environnement

PROGRESSION DU FRELON ASIATIQUE Source : GDS Auvergne Rhône-Alpes

Le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) des Savoie ainsi que les réseaux d'associations d'apiculteurs de l'avant-pays nous alertent sur la poursuite de la progression du frelon asiatique sur le territoire régional. Il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- Les nids primaires :

visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

- Les nids secondaires :

visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.



Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

2021 : Des indicateurs à la hausse

L'année 2020 a été une année record en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec une hausse explosive du nombre de nids découverts (2900 en 2020 contre 786 en 2019).

Pièges sélectifs

Les pièges sélectifs doivent être disposés dès fin février début mars (quand la température se réchauffe à + 13°C) au moment où les reines fondatrices sortent de leur cachette, sont affamées et seront attirées par le sucré. Puis retirez dès fin mai, pour éviter de piéger d'autres insectes composant la biodiversité. Demandez à vos voisins de piéger également de manière à multiplier les chances de prises. Des schémas de réalisations de pièges sélectifs pour frelons asiatiques sont accessibles sur internet . Le but n'étant pas de piéger toutes les espèces.

Des éléments complémentaires sont accessibles sur :

www.frelonsasiatiques.fr

www.frgdsaura.fr

www.facebook.com/sectionapicole.FRGDSAURA





17 AVRIL : RAMASSAGE DE DÉCHETS

La commission environnement organise un après-midi de ramassage des déchets sur la commune de Dullin.

La date retenue est le samedi 17 avril de 14h30 à 18h.

Petits et grands sont conviés et nous vous donnons rendez-vous devant la mairie de Dullin dès 14h. Les gants et les sacs seront fournis sur place. Si vous possédez des pinces ramasse-déchets, elles seront bien utiles également. Nous formerons des groupes de maximum 6 personnes dans le respect des directives sanitaires actuelles.



RENOUÉE DU JAPON

Peut-être avez-vous déjà entendu parlé de la Renouée de Japon ? Une plante qui transforme radicalement le paysage, qui s'installe et étouffe nos plantes endémiques couvrant de grands espaces où plus rien d'autre ne pousse.

Tout n'est pas négatif, les abeilles raffolent de leurs fleurs et la plante est comestible et contient des vitamines et minéraux. Dans son pays d'origine, elle est utilisée notamment dans le traitement des maladies respiratoires et intestinales. Si l'on veut éviter l'installation de cet envahisseur, il faut agir et l'éradiquer.



Quels sont les moyens ?

D'abord le traitement chimique mais Dullin est heureusement un village sans pesticides. Dans une zone sur le bord du lac à Lépin-le-Lac, la CCLA utilise l'éco-pâturage avec des chèvres qui raffolent de la Renouée. Pour en venir à bout, il faut environ trois ans de pâturage.

Et si nous remplaçons les chèvres par des volontaires ? Pour chaque zone de 1m carré, une personne se porte garant pour la couper et les plus enthousiastes pourront la déraciner deux fois par an. Si la zone est plus large ou difficile d'accès deux ou trois personnes peuvent en venir à bout. Alors nous vous sollicitons pour deux choses.

1. Si vous la voyez sur la commune, nous vous invitons à la signaler via l'adresse suivante : renoueedujapon@dullin.fr
2. Vous proposer pour former un groupe de bénévoles et ainsi aider à son éradication

Restons vigilants !

La Commission Environnement



IDENTIFIER DES PLANTES AVEC SON TELEPHONE

Il existe une application que vous pouvez télécharger sur votre téléphone portable (ANDROID ou IOS), vous permettant d'identifier les plantes (plantes à fleurs, arbres, conifères...) simplement en les photographiant.

Cela est très pratique pour reconnaître les plantes invasives (renouées du Japon, ambroisie...) mais également pour approfondir vos connaissances botaniques ou par simple curiosité.

Le petit plus de cette application est le projet de sciences participatives. vous pouvez en effet partager vos observations avec d'autres personnes ayant l'application et contribuer à l'avancement de la recherche en écologie botanique puisque vous pouvez cartographier vos photos.

L'application est gratuite.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site www.PlantNet.org

LE SAVIEZ-VOUS ?



A la sortie de l'hiver, beaucoup d'espèces d'oiseaux s'installent dans les haies, les arbustes et les arbres pour y construire leurs nids. En effet, c'est entre le 15 mars et la fin juillet que ces lieux deviennent le site de reproduction, de nourrissage et de refuges pour une myriade d'oiseaux et également pour la petite faune sauvage (hérisson...)

La LPO conseille de « pratiquer les tailles et l'élagage avant la montée de sève, c'est-à-dire en hiver, idéalement pendant les mois de novembre et décembre. Et de manière générale, elle conseille de laisser autant que possible la végétation se développer naturellement, sans taille ni élagage et de veiller à garder du bois mort sur pied et au sol »

Il va falloir patienter encore quelques mois avant de sortir taille-haie, scie ou tronçonneuse !

CONSEIL INTERCOMMUNAL ENFANTS (CIE)

Le conseil intercommunal jeunes ne s'arrête plus !



> Samedi 20 février, les élu(e)s du CIE se sont retrouvé(e)s pour dessiner et apporter un peu de baume au cœur aux résidents de l'EHPAD de Novalaise, un bel exemple de solidarité et de partage.

> Le 6 mars, un atelier peinture de galets à été organisé. L'objectif est d'aller les cacher mercredi 21 avril sur le sentier du Follaton suite à l'élan du jeu "trouve mon galet" sur les réseaux sociaux.



> Samedi 20 mars, les jeunes élus du CIE ont travaillé avant de rencontrer les élus du bureau de la Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette le 3 avril.

Après avoir fait un test de connaissance sur les missions d'une mairie et son fonctionnement, les enfants ont pu apporter leur vision la signification du mot coopération dans EPCI et leurs réponses fut très intéressantes : "être ensemble, faire des choses, travailler ensemble, en équipe, s'écouter et être attentif, jouer en groupe, avoir le même but, partager ses idées avec les autres ne pas garder pour soi, trouver des idées communes, se passer des idées entre communes, parler ensemble, s'entraider, respecter les autres, être coordonner, ne pas faire chacun de son côté, ne pas se battre, ne pas être en conflits, partager les choses."



> Les jeunes élus seront présents lors de la fête du jardin et des produits locaux à Ayn le 8 mai si la situation sanitaire le permet.

> La fête de la rentrée en septembre sera renouvelée.

> A l'automne ils organiseront une journée propre : ramassage des déchets, et pourquoi pas une journée sans voiture ?!

Des projets plein la tête pour ces jeunes élus : prenons en de la graine !